

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151029-2015_B485-DE
Date de télétransmission : 05/11/2015
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B485

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et gestion de titres-restaurant au profit du personnel de la CPA (n°2015M052)

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MÉÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_03

BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Hélène LHEN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et gestion de titres-restaurant au profit du personnel de la CPA (n°2015M052)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport porte sur le renouvellement des prestations relatives à la fourniture et à la gestion de titres-restaurant au profit des agents de la Communauté du Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Les prestations comprennent l'impression, l'emballage et la livraison sur plusieurs sites de titres-restaurant nominatifs ainsi que les prestations afférentes (accompagnement à la mise en place, création des supports papier, gestion du transport, livraisons multi sites, assurance, services de gestion annexes et autres frais).

Économie du marché :

La consultation n'a pas été allotie ni découpée en tranches.
Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché est passé pour une durée d'1 an et prend effet à compter de sa date de notification. Il est renouvelable trois (3) fois, par tacite reconduction, pour une période identique.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché est à bons de commande et à prix unitaires avec des seuils annuels exprimés en quantité de titres-restaurant, soit :

- Minimum annuel : 150 000
- Maximum annuel : 300 000

La valeur faciale des titres restaurant est actuellement soit de 8,80 euros, soit de 5,50 euros suivant le choix de l'agent.

Estimation du marché : 1 900 000 € HT/an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres sont :

Prix des prestations : 60 %

Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 octobre 2015, a décidé d'attribuer le marché n° 2015M052 à la société CHEQUE DEJEUNER pour un montant estimatif non contractuel de 1 877 458, 60€ TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires fixés à l'acte d'engagement appliqués aux quantités réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M052 relatif à la fourniture et gestion de titres-restaurant au profit des agents de la CPA attribué à la société CHEQUE DEJEUNER pour un montant estimatif non contractuel de 1 877 458, 60€ TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires fixés à l'acte d'engagement appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement des budgets suivants de la CPA qui disposent des crédits suffisants :
 - Budget 01 (CPA) : nature 6478 fonction 020
 - Budget 02 (ANC) : nature 6478 fonction 020
 - Budget 04 (TPU) : nature 6458
 - Budget 05 (SPED) : nature 6458 fonction 812

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et gestion de titres-restaurant au profit du personnel de la CPA (n°2015M052)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



04 NOV. 2015